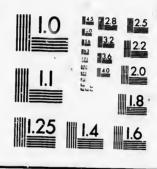
IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

STIME STIME STATE OF THE STATE

CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



C) 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

	Lareliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:				Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.				
	Relié avec d'autres documents Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/				Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire Only edition available/				
	Coloured plates and Planches et/ou illustrates Bound with other m	strations en cou	s/ ileur		Qualité		e l'impres		
	Coloured ink (i.e. o Encre de couleur (i	.e. autre que bl	eus ou noire)			rough/			
	Coloured maps/ Cartes géographiqu				Pages o	detached/ détachées		es ou piqi	uėes
	Couverture restaur Cover title missing Le titre de couvert	rée et/ou pellicu /	ulée		Pages (restaurée: discoloure	and/or lam s et/ou pe ed, stained	illiculées d or foxed	/
	Covers damaged/ Couverture endom Covers restored an		,	\square	Pages	damaged endomma	gées		
	Coloured covers/ Couverture de cou	leur			Colour Pages	ed pages, de couleu	/ Ir		
repi	y which may be bib ch may alter any of coduction, or which usual method of filr	liographically u the images in t may significant	the tly change	qui de d poir une mod	i lui a et cet exem it de vui image r dification	eproduite	i sont peu aphique, q e, ou qui p méthode i	t-être uni Jui peuve: Jeuvent ex	ques du nt modific

re

létails es du modifier er une ilmage

rrata to

pelure. n à

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol --- (meaning "CON-TINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction retics. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hend corner, left to right and top to bottom, as meny frames as required. The following diagrems illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

> Séminaire de Québec **Bibliothèque**

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont le couverture en pepier est imprimée sont filmés en commençant per le premier plat et en terminant soit par le dernière pege qui comporte une empreinte d'Impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par le première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur le dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole -- signifie "A SUIVRE", le symbole ♥ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à pertir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de heut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

2 3

1	2	3		
4	5	6		

CIRCULAIRE AU CLERGE.

Belœil, 12 Juin 1871.

Messieurs et Chers Collaborateurs,

Dans quelques heures, je me mettrai en route, pour m'acheminer vers la paroisse où je dois ouvrir demain soir ma seconde Visite Pastorale. Je consacre les instans qui me restent après mes préparatifs de départ achevés, à vous adresser quelques lignes, véritablement indispensables, surtout pour ce qui concerne la première chose dont je veux vous parler, et dont je ne puis néanmoins vous dire qu'un mot, malgré l'intérêt si vif et si général qui s'y rattache, à tel point qu'il me semble que pour le Clergé ce serait peine inutile et superflue, que de vouloir exciter à ce sujet son attention et les sentiments de sa piété filiale! Je compte sur vous pour me remplacer dans les réflexions à faire à nos bons et chers fidèles à une occasion si mémorable que le monde Catholique entier s'en préoccupe.

En effet, Messieurs et Chers Collaborateurs, il est maintenant permis d'espérer, et même de croire, que la maxime traditionnelle, Non videbis annos Petri, que partont dans l'Eglise l'on s'était habitué à accepter comme une règle providentielle qui déterminait pour chaque Pape élu la somme d'années la plus grande à laquelle il pût aspirer après son couronnement, est à la veille de souffrir une consolante et glorieuse exception.

Deux Papes du même nom que le grand Pontife qui gouverne aujourd'huil'Eglise, Pie VI et Pie VII, qui comme Pie IX eurent à traverser des temps difficiles et orageux, virent d'assez près les années de Pierre. Mais comme tous leurs prédécesseurs sur la Chaire Apostolique, établie à Rome par Celui auquel Jésus-Christ avait confié les clés du royaume des Cieux, tous deux descendirent dans la tombe, à la suite de règnes longs et glorieux, mais sans l'avoir occupée jusqu'à vingt-cinq ans comme Pierre, qui prenait possession de son Siège à Rome le 18 janvier de l'an quarante deux, et l'empourprait du sang de son glorieux martyre le 29 juin de l'année soixante-sept. Il aura donc été jusqu'ici réservé à Pie IX, dont le Pontificat n'aura manqué d'aucune des gloires accordées par la Providence aux plus illustres d'entre les successeurs du Pêcheur de Galilée, de voir ajouter à tous les évènements si importants et si nombreux qui ont rempli son incomparable règne, celui d'avoir atteint les années de Pierre, en occupant comme lui pendant un quart de siècle révolu, le Siège sur lequel doivent s'asseoir jusqu'à la fin des temps les Infaillibles Vicaires de Celui qui descendit du Ciel pour éclairer et sauver le monde ! Pie IX, ce grand Pape, que Dieu créait un jour pour l'houneur de son Eglise, et le triomphe de la vérité révélée, dont il a affirmé les enseignemens avec une force et une suavité qui ont vaincu les fureurs du monde et de l'enfer ; Pie IX, ce Pape déjà exceptionnel à tant d'égards, va le devenir d'une manière encore plus spéciale et plus marquée, par le fait qui ne s'était jusqu'ici accompli en la personne d'aucun autre Pape, de pouvoir compter comme St. Pierre, vingt-cinq années de règne sur le Siége de l'ome, ce premier Siège du Mont'e Catholique, cette Eglise Mère et maîtresse de toutes les Eglises de l'univers !!

Un fait de cette importance et de cette portéc. .u point de vue de la Foi, ne saurait facilement s'expliquer et se comprendre par ceux qui en sont les témoins, surtout quand il s'accomplit au milieu d'un bouleversement général d'ordre et de principes, tel que celui qui tient aujourd'hui toutes les sociétés dans la crainte et le tremblement. Je ne me sens nullement l'inspiration du prophète; et je ne veux pas même songer à bâtir sur la philosophie de l'histoire! Tout ce que j'oserai me permettre de vous dire, Messieurs et Chers Collaborateurs, c'est que je crois qu'il y a caché sous cet évènement quelque secret dessein de la Providence dont la manifestation fera l'admiration de l'univers déjà tant de fois surprir et étonné des calculs de la sagesse et de la 'puissance de Celui qui

s'est fait un jeu de former et de créer les mondes! En attendant le jour de la révélation, comprenons bien et tâchons de faire bien comprendre aux âmes confiées à nos soins, quelles actions de grâces nous devons tous à la bonté de Dieu, de ce qu'il a daigné conserver si longtemps à son Eglise ce Pontife selon son cœur; ce Pontife si grand et si saint dont on croirait que le Saint-Esprit s'est appliqué à faire l'éloge et à publier le mérite et la gloire, en traçant au chapitre cinquantième de l'Ecclésiastique, le portrait et l'histoire du grand-prêtre Simon, fils d'Onias, selon que l'a si justement fait observer avant moi notre digne Métropolitain dans le Mandement qu'il adressait dernièrement à la même occasion à l'archidiocèse de Québec.

Ce sera le 21 courant que l'Eglise toute entière célèbrera dans les transports de la joie et de la reconnaissance la plus vive le vingt cinquième anniversaire du couronnement du glorieux et Auguste Pie IX! Pour acquitter autant qu'il peut nous être possible de le faire notre part du tribut de reconnaissance et de gratitude imposé par ce grand bienfait à toute âme capable de sentir et apprécier les dons de la grâce et de la miséricorde du Seigneur, une messe solennelle suivie d'un Te Deum sera chantée mercredi le 21 même courant, dans l'église Pro-Cathédrale.

Le même jour, après la messe de règle, dans toutes les maisons et Communautés religieuses ou ecclésiastiques du diocèse, l'on chantera solennellement, ou si l'on ne peut le chanter, l'on psulmodiera le Te Deum pour le même but et la même fin. Et afin que toute notre religieuse population puisse prendre part à ce mouvement de joie et d'allégresse commune à tous les enfants de l'Eglise, le dimanche suivant, 25 aussi courant, profitant de l'occasion où elle sera réunie dans les églises et chapelles pour assister à l'office du matin, la même hymne d'action de grâces sera chantée partout ailleurs que dans les lieux que je viens de désigner. Au Te Deum devront être ajoutés les versets et l'oraison usités en circonstance analogue. Je laisse, Messieurs et Chers Collaborateurs, à votre vénération et a votre religieux attachement pour la personne si Auguste et si vénérable de notre Illustre et à jamais béni Souverain Pontife, de vors inspirer des discours ou des paroles propres à disposer vos fidèles à remplir avec les sentiments d'une foi et d'une religion véritable le devoir que leur impose une circonstance dont le

Monde chrétien va devenir pour une première fois l'heureux témoin, et qui demeurera peut-être unique jusqu'à la consommation des siècles! Et en passant maintenant à un autre sujet, je vais cependant continuer à veus entretenir quelques instants encore du glorieux et immortel Pie IX!

Quelques jours après l'assemblée tenue à St. Hyacinthe en la Pro-Cathédrale, dans le but de ma. ifester les sentiments de la Ville-Episcopale et de tout le Diocèse relativement à l'injuste envahissement de Rome et du domaine de St. Pierre par les armées Italiennes, assemblée qui eut un si complet succès, et en laquelle les voix de quelques uns de nos religieux laïques firent entendre les paroles véritablement éloquentes d'une énergique protestation contre l'audacieux et sacrilège attentat qui en dépouillant le Pape de sa souveraineté temporelle, l'a littéralement constitué prisonnier dans sa demeure du Vatican, j'adressai à Son Eminence le Cardinal Prefet de la Propagande un compte rendu de cette assemblée, accompagné de la belle adresse au Saint Père qui y fut adoptée avec l'approbation et les applaudissements unanimes de la foule nombreuse et recueillie qui avait envahi toutes les parties et tous les coins du modeste mais assez vaste édifice, qui n'abritera pout-être jamais une réunion aussi imposante, et aussi animée de religieux enthousiasme.

J'ai reçu ces jours derniers une lettre de Son Eminence en date du 15 mai, qui m'informe que selon que je l'en avais priée, Elle s'est empressée de déposer aux pieds de sa Sainteté les documens que je lui avaits transmis. Comme nous pouvions no 18 y attendre, le cœur de Pie îX a êté vivement touché de ce témoignage de la piété filiale et du dévouement du diocèse envers son Auguste Personne et le Saint Siège Apostolique: et Sa Sainteté a daigné enjoindre à son Eminence de nous faire parvenir l'expression des sentiments de bienveillance et d'affection qu'Elle nous garde en retour, et de nous communiquer en même temps à tous, Evêque, Clergé, et Fidèles, sa Bénédiction Apostolique versée sur nos âmes dans l'effusion de l'amour et de la charité! Il vous sera bien facile, Messieurs et chers Collaborateurs, de faire comprendre aux fidèles confiés à vos soins, tout ce qu'il y a de doux, de consolant et de divin, dans cet échange de sentimens, engendrés et produits par la Foi entre le Vicaire de Jésus Christ et les plus humbles brebis de son immense troupeau; et de leur faire goûter tout le

bonheur qu'ils doivent éprouver à pouvoir se dire les enfants d'un Père si grand et si bon !!

Permettez à présent que j'aborde quelque peu le chapitre des affaires, et que je profite de cette occasion pour vous rappeler qu'en ma circulaire du 23 janvier, je vous ai donné pour sujet de votre Conférence Ecclésiastique d'été, l'étude et l'examen du Code des Curés, marguilliers et paroissiens de Monsieur le Juge Beaudry. Messieurs les Présidents des Conférences devront convoquer les Prêtres de leur arrondissement respectif en assemblée pour traiter de ce sujet dans la première quinzaine du mois d'Août, afin que tous les procès verbaux puissent m'être remis à notre prochaine Retraite pastorale, qui aura lieu à l'époque ordinaire.

L'assemblée pour la Conférence d'automne devra être convoquée par Messieurs les Présidents pour être tenue pendant le cours du mois d'octobre ; et l'on y discutera les questions suivantes.

Į.

10. Faut-il aujourd'hui baptiser sous condition tous les hérétiques qui se convertissent à la foi, après avoir reçu le baptême par le ministère de l'hérésie?

20. Faut-il contraindre ces mêmes hérétiques, rebaptisés sous condition, à confesser leurs péchés mortels et à en recevoir l'absolution, avant de les admettre à la Sainte Communion?

II.

Comment faut il répondre à l'hérésie, qui affirme que Notre Seigneur Jésus-Christ n'a point donné aux Apôtres ni aux Prêtres le pouvoir de changer, comme il avait fait lui-même, le pain et le vin en son corps et en son sang; mais qu'il leur a seulement enjoint de faire comme un mémorial ou souvenir du mystère qu'ils venaient de lui voir opérer? apportant à l'appui de son affirmation les paroles de l'Evangéliste St. Luc, Hoc facite in mean commemorationem; celles de St. Paul dans l'Epitre aux Corinthiens, hoc facite, quotiescumque bibetis, in mean commemorationem; et les paroles que nous prononçons chaque jour à la messe, immédiatement après la consécration du calice; Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis?

III.

Aux funérailles d'un défunt, un Curé pour faire honneur ou plaisir à quelques Prêtres qui y assistent, invite l'un à faire les prières et la cérémonie de la levée du corps, l'autre à chanter la Messe du service, et fait lui-même l'absoute. Ce Curé a-t-il péché contre quelque règle de liturgie en divisant ainsi entre trois les fonctions des funérailles?

A la fin du titre du Rituel Ro nain, De Officio faciendo in exequiis, etc., il est dit: Prædictus autem officii ritus..... ... servari debet in officio sepulturæ in die depositionis, sive in die tertio, septimo, trigesimo, et anniversario. Faut-il conclure de ces paroles qu'il y a obligation de faire un absoute quand on chante une messe pour un défunt (Messe de Requiem) aux jours là énumérés? Si non, comment interpréter la prescription si formelle, prædictus officii ritus servari debet?

Les procès verbaux de cette conférence devront être déposés à l'Evêché, entre les mains de Monsieur le Secrétaire du diocèse, dans le cours du mois de novembre.

J'ai cru devoir fixer d'une manière un peu absolue, l'époque à laquelle Messieurs les Secrétaires des Conférences devront avoir remis à qui de droit leurs rapports ou Procès verbaux, afin d'éviter à l'avenir des délais n

ir

n

St. e•

em

re es

iit

lo llil

ro le

e, is is comme ceux qui m'ont empêché jusqu'à aujourd'hui de vous donner le résumé des conférences des deux dernières années. J'espère qu'il me sera possible de vous adresser en décembre prochain un cahier qui nous remettra sous ce rapport au niveau convenable.

J'ai daté ce matin de Belœil; je termine à Montréal, ce soir, 12 juin. Et en me recommandant bien à vos ferventes prières, ainsi que l'Œuvre de la Visite Pastorale et les dignes prètres qui vont en supporter avec moi les fatigues, je me sous cris en toute charité et bienveillance, Messieurs et Chers Collaborateurs.

Votre très humble et dévoué serviteur,

† C. Ev. DE ST. HYACINTHE.

